

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

Annexe au procès-verbal de la 1<sup>re</sup> séance du 14 novembre 1965.

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1) sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE APRÈS DÉCLARATION D'URGENCE, portant approbation du Plan de développement économique et social,

Par M. Louis GROS,

Sénateur.

Mesdames, Messieurs,

L'année dernière, lorsqu'il s'agissait d'examiner les options du Plan, c'est à son Président déjà que votre Commission des Affaires Culturelles avait donné mission de présenter son avis. Cette année encore, elle lui a fait l'honneur de le désigner pour expliquer son jugement sur le projet de loi portant approbation du Plan de développement économique et social. Aussi, votre Rapporteur

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Vincent Delpuech, Adolphe Chauvin, vice-présidents ; Jean Fleury, Claudius Delorme, Ahmed Abdallah, secrétaires ; Jean de Bagneux, Clément Balestra, Jacques Baumel, Roger Besson, Jacques Bordeneuve, Florian Bruyas, Georges Cogniot, André Cornu, Mmes Suzanne Crémieux, Renée Dervaux, MM. André Diligent, Roger Duchet, Charles Durand, Hubert Durand, Yves Estève, Charles Fruh, François Giacobbi, Alfred Isautier, Louis Jung, Jean Lacaze, Adrien Laplace, Pierre-René Mathey, Claude Mont, Jean Noury, Paul Pauly, Henri Paumelle, Hector Peschaud, Gustave Philippon, André Picard, Georges Rougeron, Pierre Roy, Paul Symphor, Edgar Tailhades, Louis Talamoni, René Tinant, Maurice Vérillon, Jean-Louis Vigier.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 1617, 1637, 1638, 1644, 1656 et In-8° 424.

Sénat : 38, 40 (tomes I et II) et 41 (1965-1966).

demandera-t-il au Sénat de bien vouloir se référer au premier rapport qui a été présenté sur les problèmes du Plan pour y trouver l'exposé, qu'il ne voudrait pas répéter, des idées fondamentales de la Commission en ce domaine.

Le présent rapport sera essentiellement consacré à examiner si les dispositions du projet de loi qui vous est soumis sont conformes à ces idées. Avant de tenter cet examen, votre rapporteur voudrait préciser avec netteté que c'est principalement en fonction de ses responsabilités à l'égard des problèmes de culture que votre Commission des Affaires Culturelles a jugé opportun de donner un avis qui ne portera pas sur les équilibres financiers généraux du Plan mais sur la place faite à la recherche scientifique, à l'éducation nationale et aux affaires culturelles en général dans le développement économique de la Nation au cours de la période d'exécution du V<sup>e</sup> Plan.

Toutefois, elle ne s'est pas formé un jugement en examinant seulement le secteur d'activités qui est le sien, indépendamment des autres secteurs de l'ensemble de l'économie du pays ; elle a, au contraire, considéré l'importance des activités culturelles au regard même de ce développement économique. Elle a, en outre, estimé qu'un plan devait définir les buts qu'il cherchait à atteindre et, qu'en ce qui concernait la finalité de l'économie, elle était en droit d'émettre une opinion.

### I. — Les caractères généraux du Plan.

Le V<sup>e</sup> Plan présente un caractère d'*utilitarisme* extrêmement marqué. L'expansion économique y est considérée comme une fin en soi. Le langage employé, le classement utilisé, la hiérarchie des objectifs soulignent encore cet aspect.

Tout y est conçu en vue d'une croissance intérieure et d'une lutte économique internationale : « ... la préoccupation dominante du V<sup>e</sup> Plan... est d'assurer à notre économie, grâce, en particulier, à une meilleure productivité les moyens d'affronter la compétition internationale » (projet de loi, p. 20).

Citons encore : « D'une manière plus générale, parallèlement à la réforme scolaire proprement dite, et dans le prolongement des formations techniques assurées par l'école et l'université, il conviendra de mener à tous les niveaux une politique d'adaptation et de spécialisation professionnelle. »

Quelques expressions employées, nous l'espérons, sans qu'on y ait pris garde, sont assez malheureuses. Il est question quelque part dans le rapport du « débit » de « l'appareil scolaire » !

Le projet de loi aborde, dans son chapitre II seulement — les conditions de l'expansion — l'innovation scientifique et technique — et la « formation des hommes » entendue au sens étroit de formation professionnelle et traite de l'Education nationale dans les équipements collectifs au chapitre IV. *Nous aurions préféré que tout ce qui concerne la formation des hommes et sa recherche fassent l'objet d'un chapitre spécial où l'on eût pu voir les interdépendances des trois degrés de la recherche et des multiples aspects de la formation humaine : formation générale donnée par les trois degrés de l'Education nationale, formation professionnelle, promotion sociale, enseignement continué.* L'homme est sujet et objet du développement économique. On ne saurait le désigner comme « facteur de la croissance » que si en même temps on reconnaît sa dignité et la finalité humaine du Plan.

La hiérarchie des objectifs et des activités dessert si bien l'éducation nationale au profit d'autres secteurs que l'on peut lire dans le projet de loi (p. 121) :

« Si des possibilités supérieures à celles actuellement envisagées apparaissaient au terme des études qui vont être entreprises, deux programmes complémentaires pourraient être lancés dans deux secteurs clés pour l'aménagement du territoire :

« — les routes, à concurrence de 700 millions de francs ;

« — les télécommunications, dans la limite d'un milliard de francs. »

Déjà, actuellement, il est plus accordé à l'équipement routier. Votre Rapporteur ne conteste pas l'utilité de ces équipements d'ordre strictement économique mais il considère de son devoir de rappeler que la formation, le développement et l'épanouissement de l'homme sont les premières tâches qu'une nation civilisée doit se donner. Il était normal que les rapports présentés par les *commissions de développement économique régional* mettent l'accent sur les investissements routiers. Seuls les pouvoirs publics sont responsables directement de l'éducation nationale dont l'action n'a d'effet qu'à long terme et ne ressortit pas aux seuls impératifs économiques.

Le caractère utilitariste du Plan se manifeste plus encore par la dépendance extrêmement étroite où se trouve la recherche scientifique et technique ainsi que la « formation des hommes » par

rapport aux objectifs économiques. Cette manière de concevoir le problème appelle de la part de votre Commission des Affaires culturelles, de sérieuses réserves car, enfin, s'il est nécessaire de disposer d'un appareil économique très efficace et, par conséquent, de prendre les mesures qui s'imposent pour maintenir un taux d'expansion élevé, il ne faut jamais oublier que l'économie doit rester servante et qu'un plan doit avoir une finalité plus haute que celle de l'accumulation de biens matériels.

Cette première constatation concernant la conception qui a dû inspirer la rédaction du plan ne serait pas très grave si l'*Education nationale* n'était pas directement victime de cet « esprit » : un effort important a été consenti pour la recherche scientifique et technique et pour la recherche-développement ; au contraire, et paradoxalement, l'éducation nationale est sacrifiée.

En ce qui concerne les Affaires culturelles, en général, c'est-à-dire celles qui relèvent du Ministère des Affaires culturelles, nous pouvons énoncer un jugement plus nuancé.

Votre Rapporteur examinera successivement la recherche scientifique, technique et de développement, l'éducation nationale, les affaires culturelles.

## II. — Recherche scientifique, technique et de développement.

Les activités de recherche sont considérées par les auteurs du Plan en fonction du développement économique. En un certain sens, cela est juste car il serait déraisonnable que la recherche soit détachée de la vie économique où elle produit d'heureux effets et qui lui donne ses moyens matériels, mais elle ne se réduit pas à être un moyen du développement. La recherche fondamentale a sa finalité propre qui est recherche de la vérité.

Dans le texte du projet de loi, au chapitre II, il est d'abord parlé de recherche-développement puis de recherche appliquée et enfin de recherche fondamentale. On aurait pu souhaiter un ordre de présentation inverse qui mît en évidence la recherche fondamentale, condition première de toute innovation ; on peut aussi s'inquiéter de la façon dont il est parlé de la recherche fondamentale : « la recherche fondamentale enfin, crée dans la Nation, et spécialement autour des activités productives le climat intellectuel nécessaire au développement industriel des innovations, à partir de la recherche appliquée française ou étrangère ». Le Gouvernement ne méconnaît certainement pas la valeur éminente de la

recherche fondamentale ; on peut regretter qu'il donne l'impression d'accorder plus d'importance à la recherche-développement et à la recherche appliquée.

Dans le rapport pour avis présenté sur les options du V<sup>e</sup> Plan, votre Rapporteur avait exprimé l'avis de la Commission sur la recherche scientifique et technique en disant que celle-ci devait être rangée parmi les investissements productifs puisqu'elle détermine directement l'amélioration de la productivité non seulement dans tel ou tel secteur déjà ancien, celui des Mines par exemple, mais aussi dans de nouveaux secteurs industriels dont elle propose la création. La recherche est, à nos yeux, l'*alpha* et l'*oméga* de la vie économique. Investissement économique fondamental puisqu'elle est la condition de tous les autres la recherche est source de toute richesse, donc l'*alpha* du processus de croissance. Mais elle est aussi l'*oméga* de la vie économique car en tant que recherche fondamentale c'est-à-dire recherche de la vérité, elle donne une signification à l'effort économique. La domination de la nature et du monde par la technique n'a sens et valeur que dans la connaissance.

Nous devons nous féliciter que dans le projet de loi présenté par le Gouvernement, la première place soit donnée dans les « conditions de l'expansion » à « l'innovation scientifique et technique » avant même la « formation des hommes » et les « investissements financiers ». Le Gouvernement a su comprendre l'importance primordiale de la recherche scientifique et technique.

Les objectifs du V<sup>e</sup> Plan prévoient, pour la recherche scientifique et technique, une ouverture de 3,9 milliards d'autorisations de programme pour l'équipement des organismes publics civils de recherche et pour la dotation du Fonds de recherche destiné à financer les « actions concertées » (1), contre 1,490 milliard pour le IV<sup>e</sup> Plan, dont 90 % effectivement engagés.

L'annuité correspondant à ces programmes se trouvent ainsi environ doublée par rapport au IV<sup>e</sup> Plan, ce qui représente la plus forte augmentation de tous les chapitres d'équipements collectifs.

Ces 3,9 milliards n'épuisent pas l'effort de recherche scientifique et technique national. Le V<sup>e</sup> Plan chiffre cet effort global à 35 milliards de francs de dépenses publiques, auxquelles s'ajouteront les dépenses des entreprises industrielles que l'on évalue entre 15 et 17 milliards.

---

(1) Par ces actions, la Délégation générale à la recherche a la possibilité de stimuler certains secteurs et d'y coordonner aussi étroitement que possible les recherches publiques et privées.

L'importance de cet effort doit être souligné ; il représentera environ 2,5 % du produit national brut en 1970 contre 1,7 % en 1963. Il restera encore inférieur aux 3 % que les Etats-Unis et l'U. R. S. S. consacrent à la recherche. Notons, à ce sujet, pour donner un ordre de grandeur, qu'en 1962 les Etats-Unis ont consacré à la recherche 20 fois plus de crédits que la France.

On doit également observer que près des deux tiers des crédits publics inscrits au Plan, soit 23 milliards, sont affectés aux programmes des Armées, du Commissariat à l'Energie atomique et aux études spatiales. Si l'on y ajoute la part des crédits consacrés aux dépenses de fonctionnement (8 milliards, soit 22,5 %) il reste pour les investissements des organismes publics de recherche 10,9 % environ du montant des crédits publics, soit les 3,9 milliards indiqués plus haut.

Votre Rapporteur doit signaler l'effort particulier consenti en faveur de la recherche-développement, effort portant sur 600 millions et qui devrait permettre, par des avances remboursables en cas de succès, d'aider les entreprises à utiliser des découvertes qui ne demandaient plus que des investissements financiers.

Les autorisations de programme à ouvrir pendant la période du V<sup>e</sup> Plan pour les équipements et les actions concertées, soit au total 3 milliards 900 millions de francs, sont répartis de la façon suivante (en millions de francs) :

Mathématiques .....	315
Physique .....	1.254
Chimie .....	400
Sciences de la terre, eau, atmosphère.....	284
Océanographie .....	150
Biologie et médecine .....	590
Recherche agricole .....	390
Bâtiment, travaux publics, urbanisme.....	162
Sciences humaines .....	120
Propriété industrielle .....	10
Opérations interdisciplinaires et réserve générale (1) .....	225
	<hr/>
	3.900

(1) Notamment en vue de développer la documentation scientifique, d'encourager les recherches tropicales, et les opérations mixtes intéressantes, en autres, la biologie, la chimie et l'agronomie.

Votre Rapporteur présentera seulement quelques remarques à propos de la recherche en général et de ses orientations.

Les documents concernant le V<sup>e</sup> Plan (1) contiennent des indications assez précises sur les programmes de recherche dans les différentes branches. Notons qu'il est difficile, en raison même de la nature des choses, de distinguer la recherche fondamentale de la recherche appliquée. On peut estimer, cependant, que les deux tiers des crédits seront affectés à la recherche fondamentale.

En ce qui concerne les programmes, les documents précités indiquent que leur détermination répond aux principales préoccupations suivantes, soit :

a) Réaliser un ensemble cohérent tenant compte à la fois de l'équilibre des sciences et du fait qu'il existe de plus en plus des secteurs dont l'apport (et donc la progression) est essentiel à l'avancement de toutes les disciplines (les mathématiques et la physique sont dans ce cas) ;

b) Mettre en valeur les disciplines dont les résultats ont des effets directs sur l'économie.

Les mathématiques, la physique et la chimie conditionnent les techniques de secteurs entiers de l'industrie et du commerce (le total des crédits les concernant atteint la moitié des crédits du Plan).

Si l'on ajoute les crédits concernant la recherche agronomique et celle intéressant le bâtiment et les travaux publics, le montant total ainsi attribué à ces disciplines atteint 65 % ;

c) Accentuer la progression des secteurs scientifiques tels que les sciences de la mer et de la terre, dont dépendra une partie de notre approvisionnement futur en matières premières ;

d) Donner une expansion importante aux sciences biologiques, médicales et humaines, qui recevront 18 % des crédits du Plan ;

e) Réserver une masse de crédits pour des opérations interdisciplinaires ou des interventions nouvelles que dictera, au cours des prochaines années, l'évolution de la conjoncture scientifique et technique (6 % des crédits).

Une question se pose à l'esprit de votre Rapporteur : comment en matière de recherche fondamentale savoir quels sont les travaux « qui sont susceptibles de la plus grande expansion dans l'avenir et où il est opportun de se bien placer » ?

---

(1) Voir n° 1638 (annexe au procès-verbal de la séance du 25 octobre 1965 à l'Assemblée Nationale).

La recherche fondamentale en raison du caractère tout à fait imprévisible des découvertes et de l'importance non mesurable de leurs conséquences doit être aussi peu que possible, enfermée à l'intérieur d'un programme et, pour la même raison, doit être très largement dotée afin qu'aucune voie ne soit fermée.

Dans ces mêmes documents, il est précisé qu' « une recherche fondamentale vigoureuse doit faire progresser notre connaissance de l'univers, des lois de la matière, des phénomènes de la vie » et qu'elle est « notamment indispensable pour qu'un enseignement supérieur vivant et moderne puisse assurer :

« — l'épanouissement et la diffusion de notre culture ;

« — la formation des jeunes générations à l'esprit et aux méthodes scientifiques ;

« — la création autour des activités productives du climat intellectuel nécessaire au développement industriel des innovations, quelles que soient leurs origines. »

*Votre Commission manifeste son accord très étroit avec cette définition de la recherche fondamentale et sur le lien qu'elle doit maintenir avec l'enseignement supérieur. Sur ce point, votre Rapporteur se permet de rappeler ce qu'il a dit au sujet du premier cycle de l'enseignement supérieur dans son précédent rapport.*

En ce qui concerne la répartition des crédits entre les grandes disciplines, nul ne s'étonnera de la part du lion, revenant à la physique qui absorbera 1 milliard 254 millions sur 3 milliards 900 millions.

Votre Commission approuve, en général, les options qui ont été faites à ce sujet ; elle regrette, toutefois, qu'une part trop faible ait été accordée aux *sciences humaines* et sa remarque rejoint les propos liminaires concernant la finalité du Plan.

Nous relevons d'ailleurs, à ce sujet, dans les documents précités, à la page 79, que « la recherche scientifique, dans les dimensions qui sont aujourd'hui les siennes, et l'évolution technique accélérée qui en est la conséquence entraînent l'humanité dans une aventure dont elle risque de ne pas être maîtresse. Aussi, le thème central retenu pour les sciences humaines est celui du développement et de l'élévation des niveaux et modes de vie ».

Nous croyons que les sciences humaines auront, dans un avenir proche, une importance de plus en plus grande précisément parce qu'elles répondront à un besoin fondamental d'une société engagée



dans une aventure dont elle ne connaît pas l'issue et dont elle n'est plus maîtresse. Ce sont peut-être ces recherches en sciences humaines, dégagées de toute idée d'application pratique, qui permettront de résoudre les conflits idéologiques en proposant aux hommes des pensées et des synthèses nouvelles et de dominer une évolution économique et sociale qui risquent d'échapper complètement au contrôle d'un homme qui ne serait qu'excellent technicien.

Des programmes de recherche autres que les programmes civils et d'*actions concertées*, la Commission n'est informée dans son détail que de celui qui concerne les recherches spatiales.

#### LE PROGRAMME DE RECHERCHE SPATIALE

Le budget de la recherche spatiale française s'élève en 1965 à 329 millions de francs, y compris la participation aux organismes européens.

Un Comité interministériel a fixé le 30 avril 1965 l'enveloppe financière globale à prévoir pour les recherches spatiales pendant le V<sup>e</sup> Plan à la somme de 2.000 millions de francs.

Programmes européens :	Millions de francs.
C. E. R. S.....	220
C. E. C. L. E. S. (E. L. D. O. A.).....	230
Programme national :	
Satellites (lancements et constructions)....	580
Fusées-sondes .....	305
Etudes techniques, équipements.....	270
Champs de tir de Guyane.....	330
Implantation à Toulouse.....	65
	<hr/>
	2.000

D'aucuns, peut-être, pourraient penser que la *recherche-développement* devrait être uniquement à la charge des industries privées. Nous pensons que ce point de vue ne doit pas être retenu et que le Gouvernement a eu raison de prévoir des crédits publics pour cette recherche, crédits dont, d'ailleurs, le Conseil économique pense sans doute avec raison, qu'ils sont très insuffisants.

Les fruits du développement économique bénéficient à la collectivité tout entière. Surtout, on peut dire que la recherche-développement est la condition même de la rentabilité de toutes les dépenses de recherche. *Du seul point de vue économique* les crédits très importants accordés par le V<sup>e</sup> Plan à la recherche fondamentale et à la recherche appliquée seraient stérilisés si les découvertes n'étaient pas utilisées par l'industrie. Dans la mesure où une aide financière publique est utile, elle doit être accordée sans hésitation.

Le développement de la recherche scientifique et technique que nous souhaitons tous, exige non seulement des équipements importants, mais aussi un accroissement des effectifs des chercheurs.

Les auteurs du Plan semblent assez optimistes à cet égard. L'effort de recherche à faire pendant le V<sup>e</sup> Plan correspond globalement, estime-t-on, à un doublement des effectifs de 1963 à 1970 avec un pourcentage d'accroissement variable suivant les secteurs. Il sera, en particulier, inférieur à 50 % aux armées et au C.E.A. ; certainement supérieur à 100 % dans l'enseignement supérieur, étant donné les besoins d'encadrement des étudiants. Les responsables estiment que le total cumulé des promotions nouvelles des licenciés ès sciences et des diplômés des écoles d'ingénieurs de 1963 à 1970 s'élèvera à près de 100.000 unités, l'accroissement des effectifs de chercheurs pour la même période étant de l'ordre de 35.000. *Compte tenu des départs, on estime que 40 % de la ressource en licenciés et diplômés en sciences exactes et naturelles devront être engagés dans la recherche.*

Dans le rapport sur les options, nous avons souligné que le problème des *rémunérations* avait été un peu négligé par les auteurs du Plan et qu'il ne suffisait pas d'avoir des licenciés ès sciences ou des ingénieurs pour que ceux-ci deviennent « chercheurs » ; il fallait encore qu'ils trouvent, dans les laboratoires du C. N. R. S., dans les facultés, dans les organismes de recherche, une rémunération qui les incite à y poursuivre leurs travaux. C'est le même problème, d'ailleurs, pour les professeurs.

Le Conseil économique estime (1) que : « l'accroissement de l'effort de recherche scientifique, technique et de développement

---

(1) Avis adopté le 30 septembre 1965.

bien que notable, est insuffisant, compte tenu de l'ampleur prévisible de la compétition technique internationale.

« On doit souligner l'insuffisance des crédits publics prévus pour la recherche agricole. En matière de recherche-développement, l'effort nouveau (600 millions) est faible au regard des besoins et en l'absence de mesures nouvelles avantageant la recherche et les investissements scientifiques dans les entreprises. »

Cet avis semble un peu sévère. *Le Conseil économique voudrait que le pourcentage du produit national brut consacré à la recherche soit de l'ordre de 3 % au moins. Cela est certainement souhaitable.* C'est un but auquel il faut tendre et que l'on doit s'efforcer d'atteindre dans le plus bref délai, mais il faut tenir compte en premier lieu de la difficulté de recruter des chercheurs, et de les former, et en second lieu des délais nécessaires à l'extension des organismes et des installations existants. Par contre, il nous semble assez difficile d'escompter, dans les années qui viennent, des résultats importants de l'effort que nous décidons de faire pour la recherche scientifique et technique. Il est bien évident qu'en ce qui concerne la recherche fondamentale nous ne pouvons espérer des résultats avant de très nombreuses années. Pour la recherche technique et la recherche-développement, les effets salutaires sur le développement ne se produiront pas dans les premières années du Plan.

Quoi qu'il en soit, votre Commission vous propose sur ce point d'approuver l'effort envisagé pour la recherche scientifique et technique, tout en espérant qu'il pourra être accru, sinon au cours de la période d'exécution de ce Plan, mais peut-être dès 1971.

### III. — L'Éducation Nationale.

En ce qui concerne, par contre, l'éducation nationale, la situation est beaucoup plus délicate. Tout d'abord, nous remarquons que les dépenses d'équipements sportifs scolaires et universitaires sont toujours comprises dans les dépenses d'*équipements collectifs*.

Le Gouvernement lui-même reconnaît que la notion d'équipements collectifs est assez vague et « quelque peu arbitraire », « l'idée centrale étant, toutefois, que la réalisation de ces investissements nécessite, sous une forme ou sous une autre, l'intervention ou le concours financier des collectivités publiques. »

Dans ce groupe des équipements collectifs, nous trouvons, à côté de l'équipement sportif scolaire et universitaire et d'autres équipements « culturels » des équipements d'une nature extrêmement différente, tels les équipements routiers et les postes et télécommunications.

La recherche scientifique et technique a été traitée parmi les *conditions de l'expansion*. Seule la *formation professionnelle* est considérée comme une des conditions de l'expansion alors que l'éducation nationale est étudiée au chapitre des équipements collectifs. *Votre Commission proteste : la présentation du rapport conduit à traiter distinctement l'étude de la recherche scientifique et technique de celle de l'enseignement supérieur et donne l'impression que l'éducation nationale, séparée de la formation professionnelle, est considérée par les auteurs du Plan comme n'apportant pas au développement économique une contribution décisive.* Il eut fallu étudier d'une façon complète la formation de l'homme et la recherche comme deux aspects fondamentaux du *facteur humain*, étant bien entendu que l'Education nationale et la formation professionnelle ne sauraient être dissociées.

Dans tous les pays, à tous les stades de la croissance, qu'il s'agisse de pays en voie de développement ou de ceux qui ont accédé à la consommation de masse, la formation générale des hommes est la condition primordiale du progrès économique. Nous pensons donc que faire une place étroite à l'éducation nationale et lui accorder des crédits insuffisants est non seulement contraire à l'élévation du niveau culturel de la Nation mais aussi très dommageable au progrès économique. Les effets ne s'en feraient peut-être pas sentir à court terme, mais à moyen et à long terme, nous pouvons être certains que nous serions distancés par les pays qui font des efforts supérieurs aux nôtres. Or, malheureusement, l'examen des chiffres figurant au Plan justifie les craintes que nous pouvions avoir en parcourant le projet de loi et en en dégageant l'esprit d'utilitarisme, d'« utilitaierie » comme disait, il est vrai, un poète : Musset...

Pour juger de l'importance des crédits accordés à l'Education nationale dans le cadre du V<sup>e</sup> Plan, il est nécessaire de se reporter au IV<sup>e</sup> Plan dont la période d'exécution était limitée, comme on le sait, à quatre ans. L'Education nationale a bénéficié de 12 milliards d'autorisations de programme qui ont été intégralement utilisés.

Les tableaux suivants permettront de se rendre compte de la façon dont le IV<sup>e</sup> Plan a été exécuté dans le domaine de l'Education nationale.

**I. — Autorisations de programme.**

	IV <sup>e</sup> PLAN	1962	1963	1964	1965	TOTAL 1962-1965.
Recherche .....	735	150,0	153,0	197,0	180	680,0
Enseignement supérieur et technique supérieur.	3.421	582,4	756,9	908,9	1.002	3.250,2
Second degré.....	5.525	1.072,05	1.267,5	1.507,0	1.767	5.613,55
Premier degré.....	1.600	407,95	490,3	486,6	396	1.780,85
Jeunesse et Sports (loi- programme) .....	555	118,0	145,0	138,66	151	552,66
Services divers.....	164	31,1	53,1	83,5	54	221,7
<b>Total.....</b>	<b>12.000</b>	<b>2.361,5</b>	<b>2.865,8</b>	<b>3.321,66</b>	<b>3.550</b>	<b>12.098,96</b>

**II. — Effectifs scolaires et universitaires de l'enseignement public (en milliers).**

NIVEAU D'ENSEIGNEMENT	ANNEE scolaire 1961-1962.	ANNEE scolaire 1965-1966.	DIFFERENCE
Enseignement préscolaire.....	1.221	1.506	+ 285
Enseignement du premier degré (y compris enseignement spécial)....	4.956	4.836	— 120
Ecoles normales.....	30	36	+ 6
Enseignement du second degré.....	1.881	2.554	+ 673
Enseignement supérieur :			
Universités .....	245	405	+ 160
Grandes écoles.....	21	28	+ 7
<b>Total.....</b>	<b>8.354</b>	<b>9.365</b>	<b>+ 1.011</b>

III. — Effectifs d'enseignants.

PERSONNEL ENSEIGNANT	1961.	1965.	AUGMENTATION pour la période quadriennale.
Instituteurs .....	202.190	214.430	+ 12.240
C. E. G. et assimilés.....	35.455	54.263	+ 18.808
C. E. T.....	15.754	22.721	+ 6.967
Lycées .....	58.974	77.076	+ 18.102
Education physique.....	8.391	12.300	+ 3.909
Enseignement supérieur.....	9.829	19.348	+ 9.519
<b>Total.....</b>	<b>330.593</b>	<b>400.138</b>	<b>69.545</b>

On peut remarquer d'après le tableau I que le Plan d'équipement a été, en ce qui concerne les autorisations de programme accordées, exécuté dans ses grandes lignes.

Dans le V<sup>e</sup> Plan, l'Education nationale bénéficie de 25,5 milliards de crédits dont 20,5 milliards de l'Etat. Ces crédits doivent permettre d'assurer la réalisation des réformes de l'enseignement, de faire face à la croissance démographique et spécialement à l'augmentation des classes d'âge scolaire et universitaire et, enfin, de tenir compte de l'élévation du taux de scolarisation, indépendamment de l'augmentation légale de la scolarité.

Les quatre objectifs retenus pour l'Enseignement dans le cadre du V<sup>e</sup> Plan ont été :

1° Le premier cycle de l'enseignement du second degré avec la mise en place en nombre suffisant de collèges d'enseignement général et de collèges d'enseignement secondaire ;

2° L'enseignement du second degré court avec les collèges d'enseignement technique et l'enseignement technique à vocation économique ;

3° L'enseignement technique supérieur avec les Instituts universitaires de technologie ;

4° La création d'établissements destinés à l'enfance inadaptée.

En fonction de ces objectifs, la Commission de l'équipement scolaire, universitaire et sportif du V<sup>e</sup> Plan avait évalué les besoins de l'Education nationale selon les hypothèses suivantes :

1. — Besoins satisfaits convenablement...	43,04	milliards.
2. — Besoins moins bien satisfaits.....	40,42	—
3. — Besoins encore moins bien satisfaits..	35,53	—
4. — Besoins insuffisamment satisfaits....	32,864	—

Or, les crédits destinés à l'ensemble de l'équipement scolaire, universitaire et sportif seront limités à 25,5 milliards soit à l'hypothèse minimale envisagée primitivement par le Gouvernement après le vote de la loi sur les options, l'hypothèse maximale étant de 28 milliards. Celle-ci, constatons-nous, était déjà en retrait par rapport à la plus basse évaluation de la Commission du Plan : 32,8 milliards.

Cette Commission concluait ainsi son rapport, en se référant à l'hypothèse devenue certaine de 25,5 milliards :

« Dans ces conditions, le risque serait grand de voir l'objectif généreux d'une réforme démocratique et moderne de notre enseignement, retenu comme tel par les Pouvoirs publics depuis six ans, discrédité par avance quels que soient ses mérites et les fins poursuivies.

« Le risque serait grand surtout de voir la société française, pour n'avoir pas su procéder en temps utile à l'indispensable « mutation » de son système d'éducation, compromettre les chances de développement futur qu'elle a su se donner depuis vingt ans. »

Avant d'examiner chaque degré de l'enseignement, votre Rapporteur voudrait indiquer succinctement les idées qui ont prévalu après que les crédits aient été fixés à 25,5 milliards.

Après la reconsidération, en effet, des chiffres qu'elle avait d'abord énoncés et dont le plus bas était de 32 milliards 864 millions, la Commission de l'Equipement scolaire a estimé qu'elle pourrait avec 29 ou 30 milliards, assurer l'équipement nécessaire aux grands objectifs de la politique scolaire. La fixation du montant des crédits à 25,5 milliards a obligé le Plan à des options plus strictes.

En ce qui concerne l'*enseignement primaire* et pré-scolaire, priorité a été donnée à un objectif déterminé : faire face aux conséquences de l'*urbanisation*, c'est-à-dire à l'équipement en classes primaires des zones nouvelles à urbaniser. 2 milliards 300 millions seront consacrés à ces équipements.

Pour le *préscolaire*, au contraire, il a été jugé que, compte tenu des crédits accordés, il était difficile de prévoir des équipements d'une ampleur aussi grande qu'on l'aurait voulue. On pourrait soutenir que la création de garderies d'enfants, de classes maternelles n'est pas de la compétence de l'*éducation nationale*, mais votre Commission des Affaires Culturelles estime que l'urbanisation, le développement du travail des femmes imposent à la société des sacrifices en ce qui concerne les équipements nécessaires à la vie des enfants. Il lui importe peu que ces crédits soient inscrits au budget de la *Santé publique*, à celui du *Travail* ou à celui de l'*Education nationale*, mais elle jugerait opportun qu'un effort beaucoup plus important soit fait pour le développement des équipements du *préscolaire*. Elle rappelle, à ce sujet, qu'aux classes très nombreuses qui sont actuellement celles des jeunes gens accédant à l'enseignement supérieur succéderont, dans quelques années, et précisément à la fin de la période d'exécution du V<sup>e</sup> Plan, d'autres classes très nombreuses qui auront besoin d'équipements préscolaires.

En ce qui concerne le *second degré*, et tout d'abord le *premier cycle*, l'effort essentiel portera sur la *création des C. E. S.* qui se verra affecter 7 milliards 500 millions. En 1971, la France devrait être dotée de tous les équipements nécessaires à l'enseignement de ce cycle.

Dans l'*enseignement technique du 2<sup>e</sup> cycle*, priorité est donnée à l'*enseignement court* de deux ans, en raison des besoins de main-d'œuvre qualifiée auxquels ce cycle doit pourvoir. Votre Rapporteur souligne que le choix fait par les auteurs du Plan répond ici, tout d'abord, à des préoccupations économiques mais qu'il peut se justifier également par des considérations humaines, puisqu'il est essentiel de donner un métier, une qualification, à l'adolescent qui ne continuera pas ses études. 1 milliard 710 millions seront consacrés aux équipements nécessaires, ce qui permettra de créer 96.000 classes nouvelles.

Votre Rapporteur voudrait également mentionner le crédit, malheureusement insuffisant, de 900 millions affectés à l'*enseignement de l'enfance inadaptée*. Plusieurs membres de la Commission ont regretté qu'il ne soit pas supérieur, étant donné les besoins très grands en ce domaine et le caractère dramatique de nombre de situations. Mais votre Commission reconnaît, bien volontiers, qu'un effort sérieux est envisagé par le Gouvernement.



L'enseignement supérieur qui était, jusqu'à présent, divisé en universités et grandes écoles comportera un nouveau type d'établissements: les *Instituts universitaires de technologie*, qui répondent à la préoccupation dominante du Gouvernement d'accorder l'enseignement aux besoins de la vie économique. La création de ces Instituts universitaires de technologie bénéficiera d'un crédit de 1 milliard 550 millions.

Votre Rapporteur voudrait, enfin, rappeler que le Parlement a voté une loi de programme concernant les équipements de sport civil. Aux crédits de cette loi de programme, soit 1 milliard 50 millions, s'ajouteront les crédits d'équipement sportif scolaire et universitaire qui représenteront 8,92 % de ceux qui sont consacrés à l'équipement de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

Le crédit de 25,5 milliards accordé pour cinq ans, de 1966 à 1970, ne représente pas, en réalité, des moyens financiers réels beaucoup plus importants que ceux du IV<sup>e</sup> Plan: 12 milliards pour quatre ans. Il faut, en effet, tenir compte de l'augmentation du C.A.T.N. qui était, en avril 1960, de 1,35 et en avril 1965, de 1,78. L'augmentation, soit 33 %, est certainement dépassée par celle qui concerne les terrains. Le crédit de 12 milliards pour quatre ans aurait pour équivalent, en 1965, si l'on tient compte de l'augmentation du C.A.T.N. et du prix des terrains, un crédit certainement supérieur à 22 milliards. Or, le Plan accorde seulement 25,5 milliards. Il faut, en outre, tenir compte de l'augmentation considérable du nombre des étudiants et, d'une façon générale, du *développement des enseignements coûteux*: enseignement secondaire technique et enseignement supérieur.

Ces différentes observations conduisent malheureusement à juger d'une façon assez sévère la politique suivie par les auteurs du Plan.

Le Sénat sera sans doute intéressé par une analyse des perspectives qui s'offrent pour chacun des enseignements dans le Plan qui nous est proposé. C'est cette analyse que votre Rapporteur a tenté de faire dans les pages qui suivent.

## 1. — ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE

L'enseignement *préscolaire* dispensé dans les *écoles maternelles, les classes enfantines* annexées à des classes élémentaires et les sections enfantines de classes élémentaires a accueilli, en 1964-1965, 1.689.600 enfants, ce qui représente un taux de scolarisation de 51,44 %. Ce taux s'est notablement accru au cours des dernières années et il est dû notamment à la plus grande fréquence du travail féminin à l'extérieur.

L'enseignement *élémentaire* dispensé dans les *écoles primaires* a accueilli, en 1964-1965, 4.879.000 élèves. Le taux de scolarisation est de 100 % car l'obligation scolaire couvre les effectifs de ces classes. Les données démographiques permettent de conclure qu'en 1972, 4.763.000 enfants seulement devront être accueillis dans cet enseignement, soit 116.000 de moins qu'en 1964. Rappelons, à ce sujet, l'extrême difficulté d'établir des prévisions à long terme dans ce domaine. Celles qui avaient été faites lors de l'élaboration du IV<sup>e</sup> Plan ont été très largement dépassées. Une grande prudence est donc recommandée.

Le montant des opérations à engager au cours du V<sup>e</sup> Plan a été fixé à 1.160 millions pour *l'enseignement préscolaire* et à 2.350 millions pour *l'enseignement élémentaire*.

Au cours des années 1966-1970, le V<sup>e</sup> Plan prévoit la création de 7.600 classes maternelles et 19.200 classes élémentaires.

Il est à craindre que les crédits prévus seront insuffisants pour assurer, notamment, le desserrement des classes surchargées (elles comportent très fréquemment plus de 60 élèves), le renouvellement des locaux vétustes, la progression du taux de scolarisation dans les écoles maternelles. Celles-ci risquent d'être sacrifiées alors que l'on souhaite une participation plus forte des femmes dans la production. On refuse actuellement dans de nombreuses écoles maternelles des élèves de 3 et 4 ans.

## 2. — PREMIER CYCLE DU SECOND DEGRÉ

Ce secteur de l'enseignement était le point névralgique des réformes prévues par les textes de 1959 et 1963. Les objectifs absolument prioritaires et conditionnant le succès de la réforme étaient :

— la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans ;

— la généralisation d'un enseignement moyen ouvert à tous les enfants dans les mêmes conditions au sein des mêmes établissements de façon à donner à chacun d'entre eux les chances les plus égales possibles. Il s'agissait de la création des collèges d'enseignement secondaire ou établissements polyvalents, appelés à accueillir les élèves selon leurs aptitudes dans différentes sections : classique, moderne, pratique.

Le document concernant le V<sup>e</sup> Plan nous donne l'évaluation des effectifs attendus en 1970-1972. Le nombre total des enfants scolarisés entre la sortie du cours moyen seconde année et l'entrée en seconde, c'est-à-dire les enfants du premier cycle, passera de 2.943.000 en 1964-1965 à 3.385.000 en 1970-1972.

Il a été estimé qu'en 1972, 80 % des enfants recevant un enseignement de premier cycle pourront être scolarisés dans les C. E. S., les 20 % qui resteront étant accueillis, dans les zones de faible densité démographique, dans les C. E. G. dépourvus de section classique. Les enfants de ces zones qui doivent recevoir l'enseignement de la section classique seraient regroupés dans le C. E. S. le plus proche. A la même date, conformément aux objectifs de la réforme, les classes de fin d'études primaires devraient avoir disparu cependant que les C. E. T. ainsi que les lycées ne recruteraient plus que des élèves sortant des classes de 3<sup>e</sup>.

Le montant des opérations à engager au cours du V<sup>e</sup> Plan pour l'équipement du *premier cycle du second degré* s'élève comme nous l'avons déjà noté à 7.500 millions. Nous constatons que c'est le chiffre le plus élevé parmi ceux du programme d'équipement scolaire et cela paraît conforme aux objectifs prévus tendant à accorder la priorité à l'application des réformes relatives à l'enseignement du premier cycle.

Ces crédits permettront de créer :

- 1.190 C. E. S. de 600 élèves ;
- 315 C. E. G. de 400 élèves.

### 3. — ENSEIGNEMENT DU SECOND CYCLE

A la fin de la classe de 3<sup>e</sup> se situe le deuxième palier d'orientation. Les enfants pourront prendre trois directions différentes :

- entrée en *seconde du second cycle long* dans les lycées classiques et modernes ou techniques ;
- entrée en première année du *second cycle court* dans les C. E. T. et, d'une manière générale, dans des établissements dispensant l'enseignement de second cycle court ;
- entrée directe dans la vie active.

La Commission de l'équipement a estimé souhaitables à l'échéance de 1972-1975 une répartition selon les pourcentages suivants :

- 35 % d'une classe d'âge dans le second cycle long ;
- 40 % dans le second cycle court ;
- 25 % directement dans la vie active.

La Commission du Plan a établi ainsi le tableau relatif à l'évolution des effectifs scolaires pour le second cycle du second degré :

**Public et privé.**  
(Effectifs en milliers.)

	1958-1959		1964-1965		1972-1973		1975-1976	
	Effec-tifs.	Taux.	Effec-tifs.	Taux.	Effec-tifs.	Taux.	Effec-tifs.	Taux.
Second cycle court (1) .....	261,5	14	473	16,9	626	34,5	715	30,5
Second cycle long...	323,6	17,2	692	23,2	984,3	33,9	1.083,5	37,5

(1) Pour 1958-1964 les effectifs comprennent trois années de scolarité. En 1972-1973 il n'y aura plus que deux années de scolarité, ce qui explique que la progression du taux de scolarisation, qui est calculé par rapport aux deux tranches d'âge correspondantes, soit plus forte que celle des effectifs.

Le montant des opérations à engager s'établit ainsi :

- second cycle court : 1.710 millions ;
- second cycle long : 1.250 millions.

a) *Les crédits affectés au second cycle court* sont plus importants et cela est normal. En effet, une mutation profonde est appelée à se produire dans le cours de l'exécution du V<sup>e</sup> Plan. Les C. E. T. qui recrutent actuellement au niveau de la 4<sup>e</sup> n'accueilleront les enfants qu'après la fin de la 3<sup>e</sup> comme les lycées. La scolarité n'y sera plus que de deux ans, alors qu'elle est de trois ans actuellement. Ce cycle comprendra un enseignement industriel, un enseignement commercial et un enseignement administratif. Cet enseignement est appelé à former les employés, les ouvriers qualifiés et les spécialistes de tous ordres dont l'économie française a besoin. La capacité supplémentaire d'accueil qu'il est prévu de créer s'établit à 96.000 places environ compte tenu de l'utilisation partielle des établissements actuels d'enseignement technique dans lesquels la scolarité sera réduite de trois à deux ans.

b) *Dans le second cycle long*, si les décisions récentes ont modifié l'organisation du système des options ouvertes aux élèves, les structures d'ensemble demeureront inchangées.

Il est prévu de créer 96.000 places environ.

La conversion des lycées existants sera orientée vers leur utilisation en tant qu'*établissements autonomes de second cycle*. Dans ces conditions, 48.000 des nouvelles places pourront être dégagées par la construction, non de lycées nouveaux, mais de C. E. S. destinés à recevoir des élèves actuellement scolarisés dans les premiers cycles de lycées ainsi aménagés.

#### 4. — L'ORIENTATION A LA FIN DU PREMIER CYCLE DU SECOND DEGRÉ

C'est à l'issue du premier cycle, donc à la fin de la classe de 3<sup>e</sup>, que se situe le deuxième palier d'orientation du système scolaire (le premier pensons-nous se situant à l'entrée en 6<sup>e</sup>).

Rappelons ce que nous avons dit à propos de l'enseignement de second cycle : les enfants pourront prendre trois directions différentes :

— entrée dans la classe de seconde du *second cycle long* dans les lycées classiques, modernes ou techniques ;

— entrée en première année du *second cycle court* dans les collèges d'enseignement technique et, d'une manière générale,

dans les établissements dispensant l'enseignement de second cycle court ;

— entrée directe dans la *vie active* (essentiellement des élèves issus des classes de transition et des classes terminales).

La Commission spécialisée prenant en considération l'ensemble des éléments du problème (aptitude moyenne des élèves, évolution de la demande des familles, besoins de l'économie), a estimé souhaitable que, à l'échéance des années 1972-1975, 35 % environ des enfants d'une classe d'âge soient dirigés dans le second cycle long, 40 % dans le second cycle court et 25 % directement dans la *vie active*.

Votre Commission craint que ces pourcentages n'aient été établis de façon un peu arbitraire et calculés surtout en fonction des besoins de l'économie et de la capacité d'accueil des établissements scolaires. C'est pourquoi cette classification appelle de sa part les plus expresses réserves.

1. — Les enfants qui entreront directement dans la *vie active* seront (25 % de ceux qui sont issus du premier cycle), sauf exception, ceux qui n'auront pas été admis dans le *cycle d'observation*, c'est-à-dire en classe de sixième. Ils auront été refoulés dans les *classes terminales ou de transition* dans lesquelles la formation intellectuelle est plus faible et ils auront d'autant moins de chances d'être acceptés dans le second cycle. Comment peut-on fixer *a priori* le pourcentage des enfants inaptes et à l'enseignement long et à l'enseignement court du second cycle ? Cela est très contestable. En outre, il est à craindre que la sélection à l'entrée de la sixième ne se fasse en fonction de ces pourcentages fixés un peu arbitrairement et non d'après les aptitudes des élèves.

*Ainsi, faute de places disponibles dans les établissements scolaires, 25 % au moins de nos enfants entreraient directement dans la vie active sans formation professionnelle, à moins que des mesures efficaces n'interviennent en ce domaine particulièrement important. Si de telles mesures n'étaient prises, ils... deviendraient... chômeurs.*

2. — Le problème est tout aussi grave en ce qui concerne les enfants (40 % de ceux qui sont issus du premier cycle), qui seront dirigés vers l'*enseignement de deuxième cycle court*. La capacité d'accueil de nos établissements d'enseignement technique étant notoirement insuffisante, ce sont actuellement des milliers d'enfants

qui, chaque année, se voient refuser l'accès dans un C. E. T. Leur sort est le même que celui des enfants qui, en raison de leur manque d'aptitudes, ne devront recevoir qu'un enseignement de premier cycle : comme eux, ils entrent maintenant dans la vie active sans aucune qualification professionnelle. Certes, le Plan précise bien que la capacité d'accueil des établissements de deuxième cycle court s'augmenterait de 96.000 places nouvelles. Mais on peut craindre que les crédits inscrits au V<sup>e</sup> Plan ne permettent pas de rattraper le retard accumulé. Bien au contraire, ce retard ne fera que s'aggraver.

*Rappelons pour conclure, le jugement sévère émis par la Commission de l'équipement scolaire, se référant à l'hypothèse de 25,5 milliards de francs :*

a) Pour l'enseignement de premier cycle :

*« Dans cette hypothèse, force serait de retarder de deux années supplémentaires la mise en place complète de l'enseignement de premier cycle.*

*« Certes, il pourrait paraître peu grave de différer de deux ans encore la réalisation d'une réforme qui, par rapport à la date initialement prévue pour son application, aura déjà été reportée de cinq ans. Mais la prolongation de ce retard serait en elle-même inadmissible. Et la Commission se doit de souligner les conséquences qui en résulteraient. Deux cent trente mille enfants, dont on peut penser que les deux tiers au moins seraient au moins âgés de plus de 14 ans, ne pourraient, en 1972, être accueillis dans des établissements de premier cycle et devraient :*

*« — soit être maintenus, sans profit pour leur formation, dans des classes de fin d'études ;*

*« — soit être rejetés prématurément et sans qualification dans la vie active ;*

*« — soit être accueillis dans des collèges d'enseignement technique dont la transformation pédagogique se trouverait de ce fait différée et dont les capacités d'accueil seraient ainsi rendues partiellement inutilisables pour les candidats normaux à cet enseignement. »*

b) Pour l'enseignement de deuxième cycle court :

*« Cette hypothèse imposerait une réduction de 10 % de la capacité d'accueil de ce cycle et un recul dans le temps de la*

*transformation pédagogique des C. E. T. Les taux de scolarisation prévus pour 1972 ne pourraient être atteints qu'avec un retard de un à deux ans. »*

3. — Enfin, c'est à 35 % que les auteurs du Plan ont évalué le pourcentage des enfants qui recevront un *enseignement de second cycle long* aboutissant au baccalauréat.

Il apparaît à votre Commission que ce pourcentage a été évalué de façon beaucoup trop modeste, en raison surtout de la progression spontanée du taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire actuel et du maintien de cette tendance après la réforme. Les crédits affectés au second cycle long (1.250 millions de francs) lui paraissent insuffisants.

Il est à craindre que les sélections rendues nécessaires au niveau de l'entrée en seconde et du baccalauréat ne soient faites en tenant compte seulement du nombre de places disponibles et qu'elles ne prennent l'allure d'un véritable barrage sans rapport avec les capacités des enfants ou les besoins de l'économie.

Rappelons à ce sujet, les conclusions pessimistes de la Commission spéciale se référant à l'hypothèse de 25,5 milliards.

*« Les taux de scolarisation prévus pour 1972 ne pourraient être atteints qu'avec un retard de deux ou trois ans car il faudrait prévoir une réduction de 25 % de la capacité d'accueil de ce cycle. »*

## 5. — L'ENSEIGNEMENT DES ENFANTS INADAPTÉS

Les évaluations suivantes ont été faites :

— *débiles légers simples* : 3 % du groupe d'âge à accueillir en classe de perfectionnement ;

— *débiles légers avec troubles associés légers* : 0,3 % d'un groupe d'âge à accueillir en écoles maternelles de perfectionnement ;

— *débiles moyens* : 0,35 % d'un groupe d'âge à accueillir pour moitié en classe de perfectionnement et pour moitié en E. N. P.

— *infirmes moteurs non cérébraux* : 0,1 % ;

— *déficients sensoriels* : 0,25 %.

L'intergroupe d'étude de cette question continue actuellement ses travaux ; ce n'est qu'après examen de ses conclusions



que sera déterminé le programme détaillé des investissements d'un montant global de 900 millions de francs à réaliser dans ce secteur.

Dans l'hypothèse de 25 milliards 500 millions de francs, la Commission, en ce qui concerne l'enseignement des inadaptés, reconnaissait « *qu'il fallait une réduction de 10 % de l'effort prévu et cela dans un secteur où le retard est scandaleux* ».

#### 6. — LES ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS (Y COMPRIS LES BIBLIOTHÈQUES)

Il est prévu que le nombre des étudiants aura plus que doublé en 1972 du fait de la progression du taux de scolarisation et de la vague démographique qui atteint maintenant l'enseignement supérieur. Ce nombre est évalué à 793.000 contre 327.000 en 1964. Il est admis que dans les disciplines littéraires, juridiques et scientifiques, 25 % des étudiants, soit 166.000, se trouveront dans les *Instituts universitaires de technologie* qui auront pour but de former en deux ans les techniciens supérieurs et « cadres » moyens. *L'un des objectifs principaux du Plan consistera dans la mise en place de ces Instituts.*

Quant aux étudiants accueillis dans les structures classiques, ils seraient ainsi répartis :

Disciplines :	1964	1972
	(En pourcentage.)	
Facultés des Lettres.....	32,9	28,9
Facultés de Droit.....	19,2	18,4
Facultés des Sciences.....	31,7	37,9
Facultés de Médecine.....	12,9	11,2
Facultés de Pharmacie.....	3,3	3,6

Le montant des opérations à engager au cours du V<sup>e</sup> Plan se chiffre à 4.820 millions. Rappelons que l'objectif principal sera la création des Instituts qui feront l'objet d'un effort réparti entre les régions selon les mêmes critères que les facultés, mais aboutiront à un taux de satisfaction des besoins en moyenne supérieur.

1.620 millions de francs sont prévus pour la création de ces Instituts ; 135.000 places seront créées (95.000 nouvelles et 40.000 par réemploi des locaux existants).

La part des crédits affectés aux Facultés de type traditionnel s'élève à 3.200 millions de francs.

Contentons-nous de reproduire encore les conclusions sévères de la Commission de l'équipement scolaire se référant à l'enveloppe de 25 milliards 500 millions de francs.

« — une réduction de 27 % de la capacité d'accueil à créer dans les classes préparatoires aux grandes écoles ;

« — une réduction de 20 % dans les Instituts universitaires de technologie ;

« — une réduction de 27 % des superficies à construire dans les facultés ou écoles d'ingénieurs. »

#### 7. — INTERNATS ET ŒUVRES UNIVERSITAIRES

Le montant des opérations à engager au cours du V<sup>e</sup> Plan s'élève à la somme de 1.310 millions et concerne :

1° Le régime de l'internat, qui s'applique pour le logement à 50 % et pour la nourriture à 85 % des effectifs accueillis dans les classes préparatoires, les instituts et les écoles d'ingénieurs ;

2° Le régime des œuvres universitaires qui s'applique à la totalité des étudiants des facultés et à l'autre moitié des étudiants accueillis dans les I. U. T. et dans les écoles d'ingénieurs.

Les investissements engagés permettront de créer :

— 42.000 places de demi-pension ;

— 53.200 places en restaurants universitaires ;

— 60.000 chambres de résidences universitaires (avec le concours de crédits H. L. M.).

La Commission spécialisée a estimé que dans l'enveloppe réduite à 25,5 milliards de crédits, une réduction de 23 % du nombre de chambres d'étudiants et de places de restaurants universitaires sera nécessaire.

#### IV. — Formation professionnelle.

Il importe, enfin, que votre Rapporteur donne quelques explications sur les perspectives qui s'ouvrent avec le V<sup>e</sup> Plan, en ce qui concerne la formation professionnelle.

Pour les auteurs du Plan, l'expression « formation des hommes » semble être synonyme de celle de « formation et d'adaptation professionnelles ». Cette « formation » trouve une place de choix dans le projet de loi puisqu'elle est étudiée dans les « conditions de l'expansion » immédiatement après la recherche scientifique et technique.

La question est envisagée sous l'angle de la préparation à l'activité professionnelle. Rien n'est plus normal que le désir formulé par les auteurs du Plan de lier la formation professionnelle à une intervention plus accentuée des industries, c'est-à-dire de la *profession* à condition toutefois que la profession n'intervienne qu'au stade ultime de la formation professionnelle, l'Education nationale conservant la responsabilité de l'essentiel. *La seule crainte que votre Commission peut avoir à ce sujet est celle d'être obligée de constater que l'orientation des enfants vers la vie active est trop précoce et qu'elle est, en définitive, non déterminée à l'issue du premier cycle mais, en quelque sorte, prédéterminée au moment de l'entrée en sixième.*

Le Gouvernement entend diversifier les enseignements du second degré : « chaque section des classes terminales étant marquée par une orientation vers un ensemble de formations ». On peut noter comme une tendance générale du Gouvernement actuel, la spécialisation assez précoce des enfants, tendance qui se manifeste non seulement dans l'organisation des classes terminales, comme nous venons de l'indiquer, mais également pour celles qui précèdent immédiatement le baccalauréat.

*Votre Commission des Affaires culturelles tient à mettre en garde une fois de plus les responsables de notre enseignement contre l'abandon d'une culture générale qui doit être continuée le plus tard possible. La culture générale est un atout extrêmement précieux, même pour un adolescent peu doué, et la différence entre les aptitudes ne peut que se creuser davantage quand on substitue aux disciplines de formation et pour l'éducation des moins aptes, une instruction professionnelle trop spécialisée.*

L'examen d'ensemble auquel nous avons procédé des dispositions du Plan concernant l'Education nationale a obligé votre Commission à porter un jugement *défavorable*. Elle le fait en étant persuadée qu'elle apporte une contribution positive à l'amélioration de notre politique générale, espérant aussi qu'elle fera comprendre l'importance d'une éducation nationale non seulement

pour le développement d'un *humanisme scientifique* à la mesure des exigences de notre temps, mais aussi pour le développement économique lui-même.

## V. — Equipement culturel.

Les objectifs que les auteurs du Plan se proposent d'atteindre en ce qui concerne l'équipement culturel concernent :

— la protection immédiate ou préventive de tous les éléments de notre patrimoine considéré globalement comme la source de notre culture ;

— la formation aux arts et aux techniques d'expression ;

— la création et l'ouverture à tous des « lieux de rencontre où l'image inachevée de la culture vivante sera montrée à ceux qui participent d'elle sans toujours le savoir, par ceux-là mêmes qui la façonnent » (Gaétan Picon) ;

— le renouveau et l'essor de la création artistique.

Le programme d'équipement est résumé dans les tableaux suivants :

### I. — Dépenses de l'Etat et des collectivités locales.

(Millions de francs 1965.)

Monuments historiques, sites.....	693
Bâtiments civils (gros entretien).....	90
Fouilles .....	25
Archives.....	81
Musées.....	167
Enseignements artistiques (y compris l'Institut des hautes études cinématographiques) .....	281
Création artistique.....	27
Action culturelle, théâtre, musique.....	355
Cinéma (sans l'I. D. H. E. C.).....	14
Divers : études, terrains, aménagement du Grand-Palais, inventaire général .....	57

dont :

4 pour les études.

3 pour l'inventaire général des richesses artistiques de la France.

(1). 1.790

(1) Les dépenses afférentes aux cités administratives ne sont pas comprises dans ce total, qui comprend par ailleurs l'équipement des D. O. M.

La différence entre ce chiffre et celui retenu dans le projet du plan (1.800) résulte d'apports divers des collectivités locales.

**II. — Monuments historiques : 693 millions.**

Loi-programme et grands monuments.....	223
Vétusté .....	275
Dommages de guerre.....	165
Sites, secteurs sauvegardés, objets mobiliers.....	30
	<hr/>
	693
	<hr/> <hr/>

**III. — Archives : 81 millions.**

Archives nationales.....	16
Archives départementales.....	65
	<hr/>
	81
	<hr/> <hr/>

**IV. — Enseignements artistiques : 281 millions.**

Ecoles nationales d'architecture (dont celle de la Défense) et centre de spécialisation de recherches architecturales.....	77
Ecoles nationales et municipales d'art et de musique (dont le terrain pour une école nationale d'art dans la région parisienne) .....	104
Conservatoire national de musique (Défense).....	50
Institut des hautes études cinématographiques (Défense).....	40
Equipements communs aux établissements situés à la Défense.....	10
	<hr/>
	281
	<hr/> <hr/>

**V. — Création artistique : 27 millions.**

Aménagements et équipements des manufactures nationales et du mobilier national.....	16
Recherches et études dans les domaines graphique et plastique ; centre de documentation d'art vivant.....	5
Aide à la construction d'ateliers d'artistes.....	6
	<hr/>
	27
	<hr/> <hr/>

**VI. — Théâtre, musique et action culturelle : 355 millions.**

*(Dépenses d'équipement de l'Etat et des collectivités locales.)*

Maisons de la culture et fonds d'équipement culturel.....	265
Théâtres nationaux.....	40
Théâtres municipaux.....	45
T. N. P. lyrique ; terrains et études.....	5
	<hr/>
	355
	<hr/> <hr/>

**VII. — Musées : 167 millions.**

Musée du xx <sup>e</sup> siècle (études).....	5
Equipements nationaux (musées nationaux, école du Louvre).....	106
Musées municipaux.....	56
	<hr/>
	167

Votre Commission des Affaires culturelles a, par ses rapporteurs MM. Georges Lamousse, Charles Fruh, Jean de Bagneux, présenté, au moment de l'examen budgétaire, des rapports très complets sur la situation actuelle de notre action culturelle et sur les perspectives qui s'ouvrent pour elle dans les années qui viennent. Votre Rapporteur ne pense pas devoir ajouter beaucoup à ce qui a été écrit à ce sujet. Il désire seulement rappeler que, dans son rapport sur les options, il a développé les idées essentielles de la Commission sur les problèmes de la culture dans la société industrielle moderne. Il voudrait également donner au Sénat quelques indications sur la façon dont le IV<sup>e</sup> Plan a été exécuté en ce qui concerne les Affaires culturelles, et spécialement le théâtre, la musique et l'action culturelle.

*Ce rapide examen permettra de se rendre compte qu'il ne suffit pas de prévoir des crédits dans un document voté par les Assemblées parlementaires et que l'on désigne sous le nom de « Plan » pour que ceux-ci soient accordés par les lois de finances.*

La direction du théâtre, de la musique et de l'action culturelle avait reçu, au titre du IV<sup>e</sup> Plan, des crédits se montant à plus de 128 millions ; or, les lois de finances ne lui ont accordé qu'un peu plus de 58 millions. Le Plan n'a donc été exécuté qu'à 45,5 % dans ce domaine si important. Il ne semble pas que la faute en incombe au Ministère des Affaires culturelles, mais bien à celui des Finances qui n'a pas proposé les crédits dont le montant annuel aurait du être, logiquement, calculé en fonction du crédit global.

Votre Commission a d'ailleurs affirmé que le budget pour 1966 du Ministère des Affaires culturelles était un *budget sacrifié*. Elle a pu faire des remarques analogues pour plusieurs budgets de sa compétence et, n'étant son souci de ne point proposer de geste qui pourrait être mal interprété, elle eût donné des avis défavorables à plusieurs d'entre eux.

Notons qu'en ce qui concerne le théâtre, la musique et l'action culturelle, 241 millions de francs sont prévus par le V<sup>e</sup> Plan, soit environ 50 millions par an, mais pour 1966, première année du V<sup>e</sup> Plan, la dotation budgétaire est de 12 millions, c'est-à-dire pratiquement identique à celle de 1964 et de 1965. *Elle ne représente que le cinquième de ce qui est prévu par le Plan.*

Cet exemple nous paraît devoir être souligné parce qu'il illustre une méthode de gouvernement qui serait à réformer. Pour que le Plan ait une signification, il faut que les textes budgétaires qui nous sont proposés en soient le reflet fidèle.

Votre Commission espère que les crédits prévus par le Plan et concernant les Affaires culturelles seront régulièrement inscrits dans les budgets annuels et, dans cette pensée, elle approuve les dispositions prises dans ce domaine par les auteurs du Plan.

## Conclusion.

Avant d'aborder sa conclusion, votre Rapporteur voudrait remercier la Commission des Affaires économiques et du Plan, spécialement son président et ses rapporteurs, de l'avoir associé à ses travaux tant en ce qui concerne l'étude des options que l'examen du Plan lui-même. Il voudrait aussi se féliciter du parfait accord qu'il constate entre la pensée du Rapporteur de la Commission des Affaires économiques et ses propres conclusions. Nous pouvons lire, en effet, dans le très complet et remarquable rapport de M. Longchambon, à la page 46 : « Aussi regrettons-nous très vivement que le Gouvernement ait modifié les options initiales en matière d'équipements collectifs au détriment des équipements de l'Education nationale qui devraient, selon nous, avoir la priorité... Il ressort en définitive que les crédits destinés à l'ensemble des équipements scolaire, universitaire et sportif, seront limités à 25,5 milliards, soit à l'hypothèse minimum initialement envisagée par le Gouvernement alors que la Commission de l'Equipement scolaire du Plan avait chiffré son évaluation minimum à 32,8 milliards. *Ce recul des crédits d'équipements scolaires dans l'ordre des priorités nous paraît à la fois inexplicable et inadmissible. Le Gouvernement serait bien inspiré de reviser son option sur ce point (1).* »

Il était nécessaire de souligner la parfaite unité de vue entre vos deux commissions ; elles est un signe de la vérité de notre opinion commune et une preuve que votre commission saisie pour avis n'a pas seulement eu en vue pour juger le Plan les conditions de l'expansion d'un secteur particulier de l'activité nationale considéré isolément et comme ayant sa fin en lui seul mais aussi les conditions mêmes du développement de l'économie nationale.

Votre Rapporteur espère donc que le Gouvernement tiendra compte de la signification et de la portée de cette rencontre et de la concordance de vues entre le Sénat et le Conseil économique ; qu'il prendra les mesures qui s'imposent pour que votre commission et le Sénat puissent donner une approbation sans réserve très grave au projet qui leur est soumis.

---

(1) C'est nous qui soulignons.



Dans sa contexture actuelle, en effet, *le Plan n'est pas approuvé par votre Commission des Affaires culturelles* pour les raisons déjà exposées par votre Rapporteur et qu'il voudrait résumer dans cette conclusion.

En premier lieu — le Commissariat général au Plan et la Commission des Affaires économiques voudront bien nous excuser de mettre l'accent sur cet ordre de choses — le Plan présente à nos yeux un caractère *trop exclusivement utilitariste*. Nous aurions voulu qu'il définisse sa finalité en reconnaissant la subordination de l'économie à l'être humain. Il soumet beaucoup trop étroitement tout ce qui fait l'homme, sa formation et sa recherche, aux impératifs économiques.

La méconnaissance de la place fondamentale de l'homme dans l'économie a conduit les auteurs du Plan à séparer arbitrairement Education nationale et Recherche scientifique et à dissocier « formation de l'homme » entendue au sens étroit de formation professionnelle, et formation générale. Ainsi, le Gouvernement est-il conduit à une contradiction : d'une part, il dote en moyens financiers importants la recherche scientifique, technique et de développement, d'autre part il néglige l'Education nationale. Enfin, il va jusqu'à proposer, non plus la subordination de la formation de l'homme à l'économie mais aussi, pour ce qui est adaptation au métier, son absorption par la profession.

Votre Commission approuve pleinement les efforts financiers consentis pour la recherche scientifique. Sur ce point le Gouvernement a complètement répondu à la demande instantane qu'elle lui avait présentée dans le rapport sur les options. Elle demande seulement que la recherche fondamentale reste libre et soit largement dotée en moyens financiers. Elle regrette que la part faite aux *sciences humaines* soit faible ; elle invite expressément le Gouvernement à augmenter, s'il se peut, le pourcentage du produit national brut consacré à la recherche et à mieux doter les sciences humaines, tout en reconnaissant qu'une priorité doit être accordée aux sciences dites exactes et naturelles.

En ce qui concerne les équipements scolaires et universitaires, votre Commission n'a pas entendu se prononcer sur les réformes en cours, mais sur les moyens financiers que les auteurs du Plan entendent consacrer à leur réalisation et à une amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'éducation nationale. *Sur ce point, votre Commission des Affaires culturelles est formelle : les moyens financiers sont très insuffisants.*

En ce qui concerne, enfin, les Affaires culturelles proprement dites, votre Commission estime que sans être aussi importants qu'elle l'aurait souhaité, les crédits affectés à l'action culturelle de l'Etat peuvent être considérés comme suffisants pour réaliser l'essentiel de l'œuvre à continuer ou à entreprendre. A condition toutefois que les propositions budgétaires annuelles traduisent fidèlement les prévisions du Plan et que les crédits soient effectivement et rapidement utilisés, ce qui suppose de la part des Finances une volonté soutenue de respecter le Plan et de la part du Ministère des Affaires culturelles un effort très sérieux de méthode.

S'il ne s'agissait que de recherche scientifique ou d'action culturelle, votre Commission approuverait le Plan mais, à moins qu'une lettre rectificative du Gouvernement vienne modifier le montant des crédits accordés aux équipements scolaires et universitaires, elle doit, avec regret, selon la décision qu'elle a prise à l'unanimité de ses membres présents, donner un avis défavorable au projet de loi qui vous est soumis.